

Règlement du

FESTIVAL du CHEVAL & HANDICAP

Janvier 2024

ARTICLE 1 : Objet du concours

Dans le cadre **de la valorisation des activités équestres pour personnes en situation de handicap** le CREIF organise un concours vidéo destiné aux centres équestres et enseignants ~~BFEH~~ franciliens qui accueille ce type de public.

Ce concours a trois objectifs :

- Encourager les personnes en situation de handicap à participer aux activités équestres
- Inciter les centres équestres à s'ouvrir davantage à eux et le faire savoir
- Valoriser les structures et leurs enseignants qui ont un projet pédagogique autour du cheval et du handicap

Le concours est ouvert dès à présent et s'achèvera le **22 avril 2024** à minuit.

Les participant-es sont invité-es, par la réalisation d'une vidéo (ci-après article 5) d'une durée minimum de 2 minutes et maximum 3 minutes (générique compris), à proposer une vidéo promotionnelle de leurs activités cheval et handicap.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Les candidat-e-s doivent être licenciés d'un centre équestre affilié francilien.

Le présent règlement devra être signé via la fiche d'inscription par Google Form,

→ <https://forms.gle/8RotRkjdkNaJb9b8>

par la/les personne-s encadrante-s et l'ensemble des participant-e-s, figurant au générique, sans possibilité de réclamation quant aux résultats ni au retour des œuvres.

ARTICLE 3 : Nombre de participation par club

Les clubs ne peuvent présenter qu'une seule vidéo par catégorie. (Outil pédagogique adapté, Médiation, Disciplines et humour), donc maximum 4 vidéos en précisant la catégorie pour laquelle ils concourent.

ARTICLE 4 : Catégories

4 catégories plus 1 prix du public vous sont proposées pour illustrer l'univers du handicap et du cheval

- La catégorie **Outil pédagogique adapté**, vous mettez en avant un outil pédagogique adapté pertinent
- La catégorie **Médiation**, vous mettez en avant la médiation équine à visée thérapeutique, éducative ou sociale.
- La catégorie **Disciplines**, vous présentez une discipline qui vous tient à cœur et que vous aimez pratiquer, ainsi que les spécificités liées sa pratique en fonction de vos adaptations.
- La catégorie **Humour** fans de malice, de dérision, de clin d'œil en tout genre, cette catégorie est faite pour vous ! Le handicap est aussi compatible avec humour et rire
- Le **Prix du Public** pour la vidéo qui aura rassemblé le plus de vues et de votes sur la page Facebook CHEVAL et HANDICAP EN ILE DE France

ARTICLE 5 : Dotation

Tous les cavaliers en situation de handicap participants se verront remettre un cadeau.

Le premier club de chaque catégorie recevra également des lots. Seuls les participants présents lors de la remise des prix se verront remettre leur lot. Cette remise des prix aura lieu le **vendredi 21 juin 2024**.

ARTICLE 6 : Date limite de retour des réalisations.

22 avril 2024 par [WeTransfer](https://www.wetransfer.com) à czaba@cheval-iledefrance.com

ARTICLE 7 : Différents styles de réalisation et format vidéo

Le nom du centre équestre ainsi que sa localisation devront être mentionnés dans le générique.

Les participants peuvent être en situation de handicap moteur, mental, sensoriel, psychologique ou social.

Il n'y a pas de format imposé. Vous pouvez choisir de traiter un sujet avec une forme scénarisée, réaliser des interviews avec des cavaliers, avec des professionnels, prendre un point de vue décalé, utiliser l'humour.

Vidéo d'une durée de 2 minutes minimum et 2 minutes 30 maximum

Si une attention sera portée à la lisibilité des productions (image et son), il n'est toutefois pas nécessaire de réaliser un court métrage de qualité professionnelle. En effet, seront acceptées les productions réalisées avec des smartphones, le matériel audio-visuel amateur présent dans les établissements, etc.... à la condition que la vidéo soit "diffusable" et au format PAYSAGE.

ARTICLE 8 : Droits d'auteurs.

En participant au concours, les auteurs s'engagent à accepter les conditions suivantes :

- Fournir uniquement des réalisations (vidéo, photo et son), dont ils possèdent les droits d'auteur, et que les acteurs aient signés un droit à l'image qui nous sera transmis
- Accepter que leurs productions vidéos soit diffusées sur les réseaux sociaux du CREIF

ARTICLE 9 : Composition et critères de sélection du jury.

Les critères d'évaluation des réalisations sont les suivants :

- La pertinence du film par rapport au projet pédagogique autour du cheval et de l'handicap (12 points)
- La narration et le jeu : pertinence de l'expression, l'engagement, le montage, ... (6 points)
- Le format : qualité du son, de l'image, (4 points)
- Coup de cœur : (2 points)

Le jury du concours sera constitué d'un nombre réduit de personnes (2 à 4 personnes), membres du CREIF.

ARTICLE 10 : Remise des prix

La remise des prix se fera le **vendredi 21 juin 2024** lors du Paris EIFFEIL JUMPING à PARIS
L'occasion d'assister à un superbe évènement sportif après la remise des prix !